

INSCRIPTION 6^{ème} – 2026/2027 Rentrée scolaire 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au collège international Jeanne d'Arc.

A présent, il faut l'inscrire. **Attention : sans inscription votre enfant perdra sa place. (la notification d'affectation ne vaut pas inscription). Tout dossier incomplet sera refusé.**

I - Quelles sont les étapes :

1. Vous allez sur votre compte Educonnect*

* Pour créer votre compte Educonnect aller sur : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Vous créez votre compte en cliquant sur « Je n'ai pas de compte » : vous saisissez le nom/prénom/date de naissance de votre enfant et le numéro de téléphone **fournis à l'école**.

Le compte Educonnect permettra de gérer la scolarité de tous vos enfants. Il est obligatoire pour accéder à l'ENT (Espace Numérique de Travail) : résultats, bulletins, communication de l'établissement...

2. Vous cherchez dans « mes services » le service « inscription ».

En cas de difficulté avec la téléinscription, vous pouvez venir au collège sur les temps dédiés aux inscriptions et indiqués au dos du document : des ordinateurs ainsi qu'un personnel du collège seront mis à votre disposition.

3. Vous complétez les éléments d'information en ligne. **Il est vivement recommandé d'accepter « l'étude du droit à la bourse »** (quel que soit le montant de revenus) qui va permettre une mise en lien directe avec le service des impôts et qui évitera aux familles d'avoir à faire la demande de bourses au mois de septembre/octobre. En effet, nous avons de nombreux oublis chaque année. En cas de demande de bourses, l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 sera à fournir obligatoirement au secrétariat.

4. Rendez vous ensuite au collège sur l'un des créneaux suivants pour apporter **les copies** des documents demandés (Cf. encadré ci-après) :

- **Vendredi 26 juin 2026 de 15h00 à 18h30**
- **Mardi 30 juin 2026 de 16h00 à 18h30**

L'entrée des visiteurs se fait côté lycée au 28 rue Delarbre

Pièces à fournir :

- ✓ 1 photo récente, format pièce d'identité (indiquer le nom et le prénom au dos)
- ✓ PHOTOCOPIE du livret de famille (parents et enfants) ou photocopie de l'acte de naissance
- ✓ PHOTOCOPIE de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'enfant
- ✓ PHOTOCOPIE d'un justificatif d'adresse (quittance EDF-GDF, quittance loyer, impôt...)
- ✓ En cas de divorce ou de séparation, joindre une photocopie du jugement ou un courrier signé des deux représentants légaux précisant les modalités d'organisation de la vie de l'enfant
- ✓ Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 en cas de demande de bourses

Merci de prévoir toutes les copies des documents demandés. **Aucune copie ne sera réalisée par l'établissement.**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun dossier d'inscription ne sera accepté en dehors de ces horaires. En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de déléguer la responsabilité de l'inscription à un tiers.

II - Informations diverses :

MANUELS SCOLAIRES : Tous les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement. Les éventuelles dégradations vous seront facturées selon le barème adopté en Conseil d'Administration.

RESTAURATION : Démarches à effectuer directement auprès du service des Frais Scolaires du Lycée lors des permanences des 26 et 30 juin 2026 aux heures indiquées. Le document sera téléchargeable dans les actualités du site ENT du collège.

LISTE DES FOURNITURES : La liste des fournitures sera téléchargeable sur l'ENT du collège début juillet.

LE DOCUMENT REST'O : destiné aux familles dont les enfants seront demi-pensionnaires est à envoyer au Conseil Départemental qui gère la restauration scolaire au collège. Il permettra l'application d'une tarification solidaire : le tarif va de 95€ à 651€ à l'année en fonction des revenus. Si le dossier n'est pas complété, le tarif le plus haut est systématiquement appliqué. Ce document sera à compléter lors de l'inscription à la cantine.

RENTREE SEPTEMBRE 2026 :

Rentrée scolaire des 6^{ème} le mardi 1^{er} septembre 2026 à 9h (horaires journée : 09h-12h/14h-16h) .

Accueil des familles immédiatement après l'appel des classes.

NB : mercredi 2 septembre 2026, rentrée des autres niveaux, les 6^{ème} seront libérés.

Reprise de l'emploi du temps provisoire le jeudi 3 septembre 2026.